

## Programme de Projets Partenaires – Procédure de sélection des projets

Décembre 2022

### 1. Composition – Appel printemps 2023

#### Membres actifs du comité de sélection

Fabrice Calame (Rectorat – SDG Office)

Guillaume Chanel (Faculté de Science)

Tommaso Venturini (Faculté de SDS)

Lamia Friha (DiSTIC)

Pierre-Yves Burgi (DiSTIC)

Ana Ruiz (Rectorat – E-campus)

Romain de Sainte-Marie (DIFE)

Johane Jarrige (Étudiante - Sciences)

Hélène Parmentier (Étudiante - FAPSE)

#### Excusés pour la session

Radu Suciu (Faculté de Lettres)

Nicolas Burra (FAPSE)

### 2. Dates

L'appel à projet a lieu du 3 décembre 2022 au 30 décembre 2022.

Les projets seront transmis aux membres du comité le 3 janvier 2023.

Les membres du comité transmettent leur évaluation via [le formulaire dédié](#) avant le 9 janvier 2023

Le 9 janvier 2023, les candidats retenus ou refusés sont informés. Les candidats sollicités pour un entretien sont contactés pour prendre rendez-vous.

Le 12 janvier 2023 (à confirmer), les projets concernés sont évalués lors d'un entretien.

Le 13 janvier 2023 les derniers projets sont informés de leur statut.

### 3. Évaluation

L'évaluation des projets se fait sur la base des critères suivants :

- **Enseignement** : Les projets doivent offrir un apprentissage aux étudiant-e. De manière générale, les projets doivent être pensés de sorte à garantir, pour les étudiant-es, la possibilité de contribuer intellectuellement à leur développement. Par exemple, un projet dirigé dans le seul but de bénéficier à un-e collaborateur-trice, sans apprentissage pour l'étudiant-e, est exclu.

- **Cahier des charges** : La définition d'un projet doit clairement comporter des éléments d'une contribution égalitaire entre les collaborateurs-trices et les étudiant-es. Chacun doit pouvoir bénéficier de cette collaboration, sur le plan personnel comme professionnel, tout en devant s'y investir équitablement. Les projets demandent un investissement conséquent et les partenaires doivent être en mesure d'y consacrer le temps nécessaire pour travailler de manière collaborative.
- **Bénéfice** : Les projets doivent apporter une transformation à l'institution, cela par le développement d'outils et de services numériques, la facilitation de la recherche et de l'enseignement, l'amélioration des processus administratifs et des méthodes pédagogiques ou la création d'activités culturelles ou sportives. Le projet ne doit pas porter sur une solution ou un projet déjà en cours à l'Université ou, le cas échéant, doit justifier de sa pertinence, comme le fait d'impliquer un-e étudiant-e dans le projet.
- **Transparence** : Les projets sont ouverts à la contribution de partenaires issus d'une grande diversité de personnes sans aucune distinction possible. Si elle est inévitable, l'attribution de critères de sélection est clairement définie de manière transparente et justifiée par le besoin de compétences techniques non commutables et les questions d'équité et d'inclusions sont prises en compte.
- **Faisabilité** : Le projet doit être terminé en 1 ou 2 semestres et être réalisable compte tenu des ressources à disposition. Une évaluation de ces ressources doit être fournie.
- **Charge de travail** : Le nombre d'heures nécessaires à la réalisation des projets est justifié. La charge de travail annoncée doit raisonnablement permettre de finir le projet dans un nombre d'heures défini. Un projet ne peut pas avoir une charge inférieure à 50h ( $\approx$  2 ECTS) et ne devrait pas dépasser 120 heures pour un semestre ( $\approx$  4 ECTS). Si la charge de travail estimée est supérieure, mais nécessaire compte tenu de la nature du projet, il est possible de faire la demande d'une dérogation. Dans ce cas, il peut être exigé de prévoir une rémunération pour l'étudiant-e (taux ARE) à hauteur du pourcentage attendu (par ex : 160h  $\approx$  10%).
- **Pérennisation** : Le porteur de projet prévoit et décrit les mesures prises pour que la solution proposée perdure au-delà du P3. Cela inclut le choix du support (par ex. qui peut bénéficier de la maintenance de la DiSTIC avec Concrete5 pour le web), le financement si nécessaire ou la transmission des savoirs.

#### 4. Mode d'évaluation

Les projets sont évalués via [le formulaire dédié](#). Chaque évaluateur/trice doit s'identifier en début de formulaire et remplir un formulaire par projet.

Pour chaque critère d'évaluation décrit dans le point précédent, l'évaluateur/trice donne une note appréciative de 1 à 10. Ces notes sont additionnées et normalisées en pourcentage. À la fin de l'évaluation il est possible de laisser un commentaire général concernant le projet et de donner un préavis concernant le projet.

L'ensemble des évaluations par le comité de sélection est ensuite combiné dans un pourcentage moyen. Les projets avec une note supérieure à 80% sont automatiquement acceptés, les projets avec une notes inférieure à 60% sont automatiquement refusés. Les porteurs/euses projets dont la note se situe entre 60% et 80% sont convié-es à un entretien de 15 minutes pour défendre leur projet devant le comité de sélection. Les préavis sont également comptabilisés et l'avis de la majorité absolue peut être pris en compte en cas

d'ambiguïté ou de contradiction (i.e. si un projet à obtenu légèrement moins que 60% mais la majorité des préavis sont positifs, le porteur/la porteuse est alors convié à l'entretien ; si un projet à obtenu plus de 80% mais la majorité des préavis sont négatifs, le projet devra tout de même faire un entretien).

Les entretiens se font généralement par Zoom. Lors de l'entretien le porteur/la porteuse ne présente pas son projet qui est considéré connu de tout le comité. Chaque membre présent pose à tour de rôle des questions concernant des éléments du projet qui ont été considérés comme insuffisamment développé ou peu clair. À la fin de l'entretien, le porteur/la porteuse ne reçoit pas le verdict. Les membres du comité notent leur avis et verdict dans un document partagé en ligne et la somme de leurs avis est prise en compte pour l'évaluation.

Les projets reçoivent alors un courriel avec la décision et les commentaires des membres du comité pour motiver le refus ou pour faire des recommandations sur la réalisation du projet. Les membres du comité peuvent également poser des conditions à l'acceptation s'ils/elles jugent le projet d'intérêt mais dont la forme présentée ne remplit pas certains critères.

## **5. Ressources**

Lien vers le formulaire d'évaluation individuel : <https://forms.office.com/e/N8KHiMBe0q>

Lien vers le formulaire d'évaluation pour l'entretien : *À venir*

Lien vers le règlement du P3 : <https://www.unige.ch/p3/reglement>

**En cas de questions** : [raphael.theze@unige.ch](mailto:raphael.theze@unige.ch)